

L'OBS

IMMOBILIER

Dijon : coup d'envoi pour la Cité internationale de la Gastronomie et du Vin

Par Virginie Grolleau

Publié le 04-02-2016 à 15h47

Le maire François Rebsamen a signé la promesse de vente de l'ancien hôpital général, qui accueillera le projet imaginé par les architectes Anthony Béchu et Alain-Charles Perrault, dans le futur écoquartier.



Ce mardi soir, la magnifique salle des Etats, à la mairie de Dijon, est bondée. Elle accueille une grande maquette de la ville et présente la future Cité internationale de la Gastronomie et du Vin, le projet phare de la cité des Du de Bourgogne pour les prochaines années : "Ce site aura pour vocation première de valoriser le repas gastronomique des Français, inscrit sur la liste du patrimoine immatériel de l'humanité, déclare fièrement François Rebsamen, premier édile de la ville. En lien avec les Climats du vignoble de Bourgogne, inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco depuis juillet 2015, il contribuera à renforcer la notoriété et l'attractivité internationales de Dijon".

Sur le site de l'ancien Hôpital général

Au premier kilomètre de la route des grands crus, la future cité sera édifiée sur les 6,5 hectares de terrain de l'ancien hôpital général, déjà desservi par le tramway, à quelques minutes de l'hyper-centre. François Rebsame et Michel Gostoli, président d'Eiffage Construction, ont signé le protocole de vente du site racheté par la ville sur décision du conseil municipal du 25 janvier dernier, auprès du centre hospitalier universitaire (CHU) de **Dijon** (<http://tempsreel.nouvelobs.com/tag/dijon>) dont l'ensemble des services ont été transférés vers le nouveau hôpital François-Mitterrand.

Le projet architectural, mené par les agences Anthony Béchu et Perrot-Richard, permettra de restaurer les éléments inscrits aux monuments historiques. La chapelle Sainte-Croix-de-Jérusalem, datant du 12^{ème} siècle, ainsi que les bâtiments inscrits aux Monuments historiques de l'hôpital général, édifiés aux 16^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} siècles, seront préservés et rénovés. S'y ajouteront plusieurs constructions contemporaines assurant le lien avec le cœur de ville.



Un éco-quartier et 650 logements

Déployée sur 70.000 mètres carrés de bâti, la Cité internationale de la gastronomie et du vin comprendra un pôle culture et formation de 5.000 mètres carrés (espaces d'exposition, centre de conférences, centre de formation, chapelle des Climats du vignoble de Bourgogne...), un pôle commercial de 4.500 mètres carrés (boutiques, café restaurants...), un complexe cinématographique de 13 salles, un hôtel 5 étoiles de 83 chambres, 90 logements réhabilités ainsi qu'un éco-quartier de 540 logements et 3 résidences services au cœur d'un parc habité de 3,5 hectares. Le site accueillera également le futur Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine de la ville.

La Cité internationale de la gastronomie et du vin n'est pas seulement un musée, un hôtel ou des restaurants, c'est un tout qui deviendra un objet unique", souligne Michel Gostoli.

La livraison du projet est attendue pour fin 2018. Les premiers partenaires dévoilés pour le projet sont le groupe Vega, spécialisé dans la gestion d'équipements culturels et de loisirs et filiale du groupe Fimalac Tech Info, pour l'exploitation du pôle culture, associé à l'agence Abaque, spécialiste de la muséographie et de la scénographie ; Sources de Caudalie pour l'exploitation de l'hôtel ; et le groupe François 1er, acquéreur des bâtiments classés qui feront l'objet d'une réhabilitation afin d'y réaliser des logements.



1 million de visiteurs attendus

Déjà classée ville d'art et d'histoire comme le souligne **François Rebsamen** (<http://tempsreel.nouvelobs.com/tag/francois-rebsamen>), qui indique s'être inspiré de l'expérience menée par la vallée du Rhin en Rhénanie-Palatinat, la ville espère attirer un million de visiteurs par an. Le projet représente un investissement compris "entre 200 millions d'euros et 250 millions d'euros". Il doit permettre la création de 2 000 emplois durables pendant le chantier et 3.000 emplois pour son exploitation. Le projet bénéficiera des soutiens du conseil régional de Bourgogne-Franche Comté et de l'État, dans le cadre du contrat redynamisation signé pour compenser la fermeture de la base aérienne 102, pour un montant d'environ 11 millions d'euros.